

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Nzouba Ndama en liberté provisoire

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

Présenté hier devant le procureur de la République, près le tribunal Franceville, dans la province du Haut-Ogooué, le président des Démocrates, Guy Nzouba Ndama, a bénéficié de la liberté provisoire au terme de son audition.

Interpellé dans l'après-midi du samedi 17 septembre dernier par les éléments des forces de douanes et de gendarmerie, avec des valises contenant la bagatelle d'un milliard 190 millions de FCFA, le président du parti de l'opposition, a promis de se mettre à la disposition de la justice dans le cadre de la poursuite de cette procédure. Tant les questions relatives à l'origine des fonds découverts et d'autres éléments justificatifs restent en suspens. En outre, si lors de son interpellation au poste frontière de Kabala, dans le département des Plateaux, par Léconi, dans la province du Haut-Ogooué il avait déclaré aux agents de douanes que ses valises "contenaient des effets personnels de son épouse", hier le natif de Koulamoutou, dans la province de l'Ogooué-Lolo, aurait livré, selon des sources proches du dossier, une version totalement différente dont le contenu ne nous a pas été dévoilé. D'après des documents officiels, l'opposant po-

litique aurait trompé les agents en poste à Kabala, sur les motifs de son séjour finalement bref au Congo-Brazzaville. Alors qu'il leur avait dit qu'il partait dans ce pays pour des soins médicaux d'une dizaine de jours, grande avait été leur surprise de voir ce dernier de retour en fin d'après-midi. Toute chose ayant attiré l'attention des agents dudit poste frontalier.

Aux dernières nouvelles, des militants du parti de Guy Nzouba Ndama sont partis de Koulamoutou rejoindre ceux de Franceville. Ensemble, ils étaient devant le portail des locaux de l'antenne provinciale de la Direction générale des recherches (DGR) pour tenter d'avoir des éclaircissements sur la situation de leur président.

A noter que de sources sûres, le 1 milliard 190 de francs CFA a été reversé dans les caisses du Trésor public de Franceville sous la surveillance du parquet de la République, près du chef-lieu de la province du Haut-Ogooué.

En tout cas, chaque jour qui passe semble compliquer la situation de Guy Nzouba Ndama, qui visiblement dos au mur, comprend que le temps de la justice est aux antipodes de celui des politiques, et ne correspond nullement à aucun agenda. Pour l'avoir compris, les agents en charge de l'enquête devraient traiter avec minutie cette affaire.



Photo: DR

Les militants des Démocrates, cherchant à rencontrer Nzouba-Ndama.



Programme des obsèques de
MADAME ASSOMO HENRIETTE
VEUVE DAVID ESSANGABELA ALEBELA " TSOMBE ".

Les clans : okoba, odjala, longa, ndzima, ayo'o, obéli, akèlè, lewouo portent à la connaissance des parents, amis et alliés que le programme des obsèques de leur fille, nièce, mère, soeur, grand-mère et belle-fille Madame Assomo Henriette veuve ESSANGABELA Alebela David Tsombe décédée à Libreville le 1er septembre 2022 est établi ainsi qu'il suit:

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

- 13h00 : sortie de la dépouille mortelle de CASEPCA
- 13h30 : messe en l'église Saint Christophe d'Okala
- 15 h00 : exposition du corps au domicile de Monsieur Toungui Paul sis à la Sablière
- 15h30 - 19h00 : hommages
- 19h00 - 6h00 : veillée

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022

- 6h00 : levée de la dépouille mortelle et départ par voie aérienne sur Mvengue
- 10h00 : Arrivée à Mvengue et transfert sur Okondja
- 13h00 : arrivée à okondja
- 13h15 : messe en l'église Christ Roi d'Okondja
- 14h 30 : exposition au domicile familial sis au quartier Sébé
- 15 h00 - 19h00 : hommages
- 19h00 - 6h00 : veillée

SAMEDI 24 :

- 7h00-9h00 : échanges traditionnels
- 9h30 - 11h00 : messe suivie de l'inhumation au cimetière familial

DIMANCHE 25 ET LUNDI 26 :

- retour des délégations

NB : SEULES LES FLEURS NATURELLES DEVRONT ETRE DÉPOSÉES LORS DES HOMMAGES